



N°15
2023

Newsletter CII

« Tous partenaires »

CADRE

contrainte

agir

RÉFLEXION

accompagnement

VALAIS

Alliance

SOCIÉTÉ

Éthique

APPROCHE

AIDE

2023

CO-CONSTRUCTION

Edito

Accompagnement : trouver ma posture professionnelle entre aide et contrainte

“

Le 29 septembre a eu lieu la journée cantonale CII sur le thème des enjeux éthiques liés à la posture d'accompagnement dans un contexte entre aide et contrainte. Les intervenants nous ont apporté de précieux éclairages sur la manière d'habiter notre fonction tout en incarnant nos valeurs professionnelles et sur comment accompagner les bénéficiaires selon le cadre réglementaire tout en respectant leur liberté.

Mme Mélanie Peter, professeure à la HES-SO nous a présenté l'approche du Développement du Pouvoir d'Agir (DPA) qui est une approche terrain faisant référence aux travaux de Yann Le Bossé.

Dr. Johan Rochel, Co-Founder and Co-Director ethix : Lab for Innovation Ethics, a quant à lui présenté à travers une approche éthico-juridique des différentes grilles de lecture permettant d'interpréter le cadre de travail de l'accompagnement socio-professionnel.

Le contenu de cette newsletter ne vise pas à faire un résumé exhaustif des deux présentations, mais plutôt à mettre en évidence les éléments clés relevés pour notre champ d'activité et à répondre aux questions des professionnels présents. Les supports présentés lors de la journée sont à disposition sur le site de la CII - www.vs.ch/cii

*Anne Beney Confortola,
Chargée cantonale de la CII Valais*

”

Ces récits qui sous-tendent l'accompagnement à la réinsertion

« Un problème bien posé est un problème à moitié résolu » - Henri Poincaré, mathématicien du XXème siècle

Tout l'enjeu de l'accompagnement réside dans la relation à construire entre le professionnel et la personne bénéficiaire. Le professionnel, motivé par ses valeurs, est également pris dans un ensemble réglementaire et sent au quotidien qu'il ne peut agir comme bon lui semble, car il y a un système de règles écrites qui lui prescrit une sorte de forme d'action. Il est donc limité par un certain cadre. Autour de ce cadre, il y a un autre cadre qui est celui des attentes sociales, celui de la société qui fait peser sur le professionnel et sa hiérarchie des attentes particulières d'efficacité et d'efficience. Ce n'est pas le même cadre que le cadre juridique. Les deux cadres peuvent être coordonnés, concomitants mais peuvent également être en contradiction.

Il en est de même pour la personne accompagnée qui est à la fois prise dans son récit de vie personnelle et influencée par les attentes de la société. Son vécu au sein d'un dispositif peut être perçu autant comme une aide que comme une oppression au sein d'un système parfois très opaque avec de

potentielles lourdes conséquences financières.

Comment préserver la liberté de chacun dans cet ensemble de règles et de récits ?

La définition de la liberté, selon **Dr. Rochel**, est une protection contre la domination car nous voulons être libres dans nos choix et protégés face à l'arbitraire, tout en sachant que la potentialité de domination atteint autant le sentiment de liberté que la domination elle-même. La problématique éthique réside donc dans le fait d'accompagner, tout en préservant la liberté du bénéficiaire. En tant que professionnel, nous avons aussi une demande de liberté, nous voulons agir en cohérence avec nos valeurs personnelles, sans être dominés par notre hiérarchie et sans être écrasés par des normes réglementaires. Nous aimerions conserver une marge d'action pour une rencontre humaine et porteuse de sens.

Une des pistes proposées est de travailler sur les récits communs dans lesquels le professionnel et la personne bénéficiaire peuvent se rejoindre. Ces récits personnels ou de société ont un effet sur notre liberté ; ils sont les lunettes qui donnent un sens à la réalité et

qui permettent de respecter les différentes exigences auxquelles chacun est soumis.

Quelques exemples de récits de société : *le travail participe à l'épanouissement des personnes et à la prospérité de la société ; l'assurance existe pour répondre à des coups du sort ; récit de la pression et de la crise financière généralisée, il n'y a plus d'argent versus ce n'est pas que l'on a plus d'argent, mais il faut l'employer à bon escient selon une logique de bonne gouvernance.*

Par ailleurs, la charte CII présente un récit commun à toutes les institutions à travers la mission d'insertion durable sur le plan professionnel et social des personnes.

CONCLUSION

Il apparaît qu'un accompagnement éthique est possible tant que les récits tiennent pour tous et qu'il résiste au test du voile de l'ignorance, à savoir « est-ce que je me sentirais libre dans mes choix pour faire évoluer ma situation si je me trouvais de l'autre côté de la table, dans la situation du bénéficiaire ? »

Adrienne Melly, OSP
Anne Beney Confortola, CII

L'accompagnement une posture professionnelle à part entière

Est-ce que nous partons des aspirations des personnes accompagnées ou est-ce qu'en tant qu'expert, nous savons dès le départ ce qui est mieux pour l'autre ?

La DPA est à la fois une méthode d'intervention et une posture de travail liée à certains modes de questionnements permettant d'incarner sa fonction. Au niveau de cette approche, une des particularités de la méthode se situe notamment au début de l'accompagnement dans le fait de prendre d'abord en compte le vécu de la personne « qu'est-ce qui est important pour vous aujourd'hui dans cette situation ? », avant de l'intégrer dans le cadre institutionnel. Il s'agit donc d'une co-construction de l'alliance de travail dans laquelle les objectifs et modalités du suivi sont négociés ensemble et non pas imposés. La prise en compte des ressources et des freins du contexte ainsi que des expériences antérieures fait partie intégrante du processus d'accompagnement.

Parallèlement, la posture professionnelle est une « manière d'appréhender l'exercice de sa profession » (Le Bossé) ; elle permet de se situer dans un cadre d'intervention. En règle générale, les professionnels se situent prioritairement par rapport au cadre légal et institutionnel qui régit leur travail ; l'approche de la DPA les invite à également prendre en compte ce qui est attendu de la part des personnes bénéficiaires. En effet, pour Maela Paul, « la posture d'accompagnement suppose ajustement et adaptation à la singularité de chacun, accueilli en tant que personne. Elle suppose une compétence à passer d'un registre à un autre. [...]. Par la posture s'incarnent les valeurs d'un professionnel en relation à autrui ».



Il s'agit donc de délaisser la posture d'expert/sauveur - dans laquelle nous souhaitons le bien de l'autre mais où nous pensons savoir mieux que lui ce qui est bien, au profit **d'une posture de passeur** dans laquelle nous sommes à côté de la personne pour l'aider à franchir par elle-même l'obstacle rencontré en mobilisant ses ressources dans un contexte donné. Autrement dit, le rôle du professionnel consiste à créer les conditions cadres permettant l'émergence de cet engagement. Il s'agit également d'éviter les postures de policier ou de militant.

Pour imaginer cette approche dynamique du suivi aux particularités de la personne dans son contexte, à la question « vaut-il mieux donner du poisson ou apprendre à pêcher ? », l'approche DPA répondrait ainsi : « il est inutile d'apprendre à pêcher à quelqu'un qui est épuisé par la faim. Il faudra alors d'abord lui donner à manger pour ensuite lui apprendre à pêcher. Mais cela est inutile s'il n'y a ni plan d'eau, ni poisson ».

*Adrienne Melly, OSP
Anne Beney Confortola, CII*

Questions Réponses

La posture du passeur est-elle réaliste vis-à-vis des personnes atteintes dans leur santé psychique, notamment avec un lien à la réalité aléatoire ou réduit ?

Cela va dépendre de chaque situation et c'est le professionnel qui doit évaluer ce qui est possible ou non dans chaque situation particulière. La posture du Passeur doit permettre à la personne de développer son pouvoir d'agir et, par exemple, si pour cela il a besoin d'un cadre strict et rassurant, c'est tout à fait pertinent. Il s'agit à chaque fois de prendre en compte l'ensemble des éléments du contexte. Ne pas oublier que c'est la manière d'entrer en relation avec la personne qui fait que notre posture est celle d'un Passeur ou pas.

Comment l'accompagnant peut-il conserver la posture de renforcement du pouvoir d'agir de l'accompagné lorsque la structure dans laquelle se déploie l'activité d'accompagnement semble à des lieues de ce cadre de référence ?

La coercition et la sanction ne sont pas des outils d'accompagnement des professionnels mais peuvent être imposées par l'institution, elles font partie du contexte. Il s'agit donc pour le professionnel et la personne accompagnée (qui sont « dans le même bateau ») de chercher ensemble les marges de manœuvre permettant tout de même une action. On parle en DPA de pas proximal, c'est-à-dire le plus grand pas possible étant donné la situation (et quand on parle de situation, il s'agit de prendre en compte

le contexte dans son ensemble avec les éléments individuels et structurels). Parfois, dans des contextes extrêmement contraints, vous ne pourrez contribuer au DPA de la personne que pour de petites choses (là où des marges de manœuvre sont possibles). Si les contraintes structurelles sont trop importantes, il faudrait intervenir à ce niveau avant de pouvoir agir au niveau des personnes accompagnées.

Comment prendre en considération la culture, les valeurs fondamentales ; valeurs primaires des personnes dans le développement du pouvoir d'agir alors qu'ils sont dans un contexte sociétal différent ? Parfois, il semble que nous sommes dans des impasses car l'impact de la culture est tellement fort que nous éprouvons beaucoup de difficultés de compréhension commune.

La prise en compte des caractéristiques individuelles de la personne est importante mais ne peut pas être dissociée de la prise en compte du contexte global de la situation. Il faut négocier une compréhension commune du problème avant de pouvoir agir sur le problème et cette négociation devrait permettre d'agir sur le problème. Si vous associez la personne à la définition du problème (ce qui va l'obliger à se poser des questions par rapport au contexte), il y a de bonnes chances pour que vous trouviez ensemble des solutions « inédites ». Il se peut aussi que la personne ne veuille pas négocier, et dans ce cas il sera difficile voire impossible de faire du DPA.

Mélanie Peter, HES-SO



Pour aller plus loin dans la réflexion et découvrir l'approche

Comme indiqué par Mme Peter, le DPA ne s'apprend pas dans les livres mais par l'expérience. Il faut faire par soi-même l'expérience de développer son propre pouvoir d'agir avant d'accompagner les personnes à développer le leur. Il faut aussi s'intéresser au niveau structurel car si le cadre ne laisse aucune marge de manœuvre au professionnel, il est inutile de vouloir

faire du DPA. Enfin, un CAS en DPA verra le jour à l'automne 2023 et toutes les informations y relatives se trouvent sur le site : <https://www.hevs.ch/fr/autres-formationen/cas-hes-so-en-developpement-du-pouvoir-dagir-favoriser-la-participation-des-personnes-et-des-collectivites-204338>

- Le Bossé, Y. (2016). Soutenir sans prescrire : Aperçu synoptique de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC). Éditions Ardis.
- Jouffray, C (sous la dir. de). (2018). Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs. Une nouvelle approche de l'intervention sociale. Editions de l'EHESP.
- Site internet de l'Association suisse DPA-PC : <https://dpapcsuisse.ch/>
- Site internet de l'Association française AndaDpa : <https://www.andadpa.fr/>
- Site internet du Laboratoire de recherche sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités : https://www.fse.ulaval.ca/ladpa/accueil/qui_sommes_nous

Adrienne Melly, OSP
et Anne Beney Confortola, CII

Merci pour
votre lecture !

CII Valais

Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)
Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Av. du Midi 7, 1950 Sion

Tél. 027 606 73 20

 <https://www.vs.ch/cii>

Anne Beney Confortola

anne-francoise.beney@admin.vs.ch